

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 décembre 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. LOUIS (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme MODDE (pouvoir M. DELVALEE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir Mme VANDRIESSE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. DESEILLE - Mme BERNARD - M. BEKHTAOUI - M. DUGOURD

OBJET

DE LA DELIBERATION

Contrat Enfance Jeunesse conclu entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or - Convention d'objectifs et de financement - Années 2010 à 2013 - Achat de vingt places de micro-crèches et restructuration des places de l'Association de Gestion et d'Animation des Crèches de la Confédération Syndicale des Familles (AGEAC/CSF) - Avenant n°1

Madame Avena, au nom des commissions de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été conclu entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or pour la période 2010 - 2013.

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), fusion des anciens Contrat Temps Libre et Contrat Enfance, est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Il permet la perception d'une subvention, appelée « prestation de service enfance », pour les actions inscrites dans le schéma de développement.

Il convient d'intégrer au Contrat Enfance Jeunesse, dans son volet « enfance », par avenant n°1, les actions suivantes :

- achat par marché public de vingt places de micro-crèches auprès d'un partenaire privé,
- transformation des places de la crèche familiale de l'AGEAC/CSF en places de multi-accueil (46 places achetées par la Ville par marché public).

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - prendre acte de la nécessité d'intégrer dans le Contrat Enfance Jeunesse 2010-2013, l'achat par la Ville de vingt places de micro-crèches auprès d'un partenaire privé, ainsi que la restructuration des places de l'Association de Gestion et d'Animation des Crèches de la Confédération Syndicale des Familles sous la forme d'un avenant n°1 ;

2- m'autoriser à signer l'avenant à intervenir ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ